

Bonjour,

Mon nom est Martin Larochelle, consultant en bioécologie. Michael Souigny, qui représente le Regroupement pour la protection de la faune et de la flore du parc de la Barrière et Martin Legault représentant le MARE (mouvement d'action régional en environnement) ont fait appel à mes services, car ils craignaient que les chevreuils, mais également l'ensemble de l'écosystème, aient un avenir difficile dans le secteur du parc de la Barrière. Il est connu que plusieurs cerfs de Virginie vivent dans le secteur où nous verrons apparaître bientôt 1000 maisons. Nous avons également appris dernièrement qu'un nouveau développement était envisagé dans le secteur connu sous le nom du Petit bois vert. Une mauvaise gestion de cet espace contenant des espèces menacées comme la couleuvre brune (Photo 1) pourrait avoir un impact négatif pour les citoyens ainsi que pour la biodiversité de Valleyfield.



Photo 1 : Couleuvre brune au Petit bois vert à Valleyfield en 2020

Le but de notre démarche n'est pas de s'opposer au projet résidentiel, mais de proposer des pistes de solutions selon une approche de gestion restauratoire afin de tenir compte de la proximité de l'habitat des chevreuils avec le nouveau quartier et de favoriser la cohabitation avec l'animal dans cette partie de la ville.

Dans la littérature, il est spécifié qu'un cerf de Virginie a besoin de 200 000m<sup>2</sup> à 1 500 000 m<sup>2</sup> de territoire.

Une évaluation rapide permet de déterminer qu'il existe présentement 3 zones (carte 1) qui font partie du domaine vital des cerfs dans ce secteur : les zones A (230 000 m<sup>2</sup>), B (102 000 m<sup>2</sup>) et C (185 000 m<sup>2</sup>). Ceci représente une surface totale avoisinant 517 000 m<sup>2</sup>. Dans ces zones, nous trouvons de l'eau et des aliments convenant aux cerfs. La zone D représente la zone forestière d'environ 480 000 m<sup>2</sup> proposée par le maire.



Carte 1

L'élément central qui permet de soutenir la grande biodiversité de ce secteur est le fossé mesurant plus de 1000 mètres de long contenant de l'eau toute l'année à certains endroits. Il est à noter qu'il y a fort longtemps ce fossé était la rivière Saint-Louis.

Puisqu'il y a des risques que les zones A, B et C soient, un jour, rasées en partie ou complètement, les cerfs perdraient à ce moment une partie importante de leurs domaine vital. Les impacts attendus à la suite de la destruction de l'environnement des cerfs sont les suivants :

- Augmentation du nombre d'accidents voiture/cerf;
- Surpopulation de cerfs en fonction de l'espace disponible restant;
- Clôtures végétales mangées par les cerfs;
- Présence d'animaux sauvages sur des terrains privés;
- Transport de tiques vers les zones habitées. La tique peut être porteuse de la maladie de Lyme.

## Solutions

1) Mettre sur pied un programme de gestion restauratoire.

En premier lieu, le recensement de la population de cerfs devrait être effectué. Ensuite, un inventaire floristique, une vérification de la qualité des sols ainsi qu'un suivi du comportement hivernal des cerfs devraient être considérés. Ceci devrait favoriser une meilleure gestion de la population de cerfs en ayant le moins possible besoin de recourir à la relocalisation et à l'abattage.

2) Le plus simple serait d'installer une clôture pour délimiter l'aire des chevreuils. (Carte 2) et ce en conservant l'accès vers le canal.



Carte 2

3) Il serait possible de planter des arbres/arbustes dans la zone D pour compenser la perte des zones A, B et C (carte 1). Cette approche permettrait de réduire la longueur de la clôture. Nous considérons que cette solution présentée sur la carte 3 (zone D) est un emplacement acceptable. Cependant, l'importance de la Rivière Saint-Louis disparaîtrait.





Carte 3

- 4) Installer des panneaux routiers qui indiquent la présence de cerfs pour réduire les risques de collisions.
- 5) Réduire la vitesse de déplacement des voitures sur les rues bordant la forêt et les champs afin d'atténuer les dommages occasionnés par une collision avec un chevreuil.



Photo 2 : exemple de dommage mortel pour les passagers.

6) La relocalisation pourrait malheureusement devoir être envisagée puisque la quantité de nourriture diminuera si les zone A, B et C de la carte 1 devaient disparaître trop rapidement.

7) Une reforestation de la zone D de la carte 3 devrait être entreprise quelques années avant l'aménagement d'une route pour que les chevreuils ne soient pas pris au dépourvu.

8) Un exclos pourrait être nécessaire autour de la zone D pendant quelques années pour éviter que les chevreuils ne mangent la jeune plantation comme l'organisme Crivert a pu l'observer durant les années 2000 à 2012.

9) Planter des arbres de plus grand gabarit pourrait être préférable pour assurer un fort taux de succès.

### **Autres idées**

- Monter le niveau de l'eau de la rivière St-Louis ou aménager un canal dans la zone D pour favoriser la réintroduction des tortues, des grenouilles et stimuler la biodiversité.

- Construire des maisons vertes sur les lots pour lesquels le développement immobilier est déjà prévu.

- Il est à noter que le maire nous a expliqué que le terrain situé directement à l'est de la rue des Grands Mâts est privé, mais qu'il est maintenant impossible d'y construire quelque chose. Il pourrait peut-être être intéressant de considérer l'achat de ce terrain par la municipalité.

-Le MARE souhaite inviter les citoyen.ne.s et les élu.e.s à une activité d'observation de la danse des lucioles au parc de la Barrière en juillet.



[mouvement.mare@gmail.com](mailto:mouvement.mare@gmail.com)